

Administrative en date du 18 janvier 2020, à compter du 18 janvier 2020, les associés ont pris acte de la modification de la géométrie de la société : Mme Pascale HUDELOT demeurant 10, rue Joseph Andemait, 67210 Obernai, en remplacement de M. Jean-Pierre HUDELOT.
Mention sera portée au RCS de Pontoise.

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : FATHA BEAUTY.
Forme : SARL
Siège social : 1, rue des Châtaigniers, 95800 Cergy.
Objet : Institut de beauté ; technicienne en extension de cils, blanchiment dentaire, microblading et formatrice.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 000 euros.
Gérant : Mme FATHA EL YAMANI (épouse RABHI) demeurant 1, rue des Châtaigniers, 95800 Cergy.
La société sera immatriculée au RCS de Pontoise.

Pour avis

7243041601 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 janvier 2021, à Argenteuil.
Dénomination : SCI BETA CONSULT.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 165, boulevard Jean Allemane, 95100 Argenteuil.
Objet : la propriété, la gestion, l'administration et la disposition de biens immobiliers.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 4 500 euros.
Montant des apports en numéraire : 4 500 euros.
Cession de parts et agrément : les cessions s'effectuent librement entre associés. Toute cession au profit d'autres personnes doit, préalablement, recueillir l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux-tiers.
Gérant : M. Alban MAUREL demeurant 54, rue Chanzy, 92600 Asnières-sur-Seine.
La société sera immatriculée au RCS de Pontoise.

7242889401 - VS

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Dénomination : 3 D RENOV.
Forme : SARL
Capital social : 7 622 euros
Siège social : 27, rue de l'Escalier, 95520 Osny.
Aux termes de l'assemblée générale ex-

trordinaire de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent. Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions collectives relatives à l'affectation des bénéfices de la société où il appartient à l'usufruitier. Dans tous les cas, le nu-propriétaire peut participer aux décisions collectives même à celles pour lesquelles il ne jouit pas du droit de vote. Le droit de l'associé d'obtenir communication de documents sociaux ou de les consulter peut également être exercé par chacun des copropriétaires d'actions individuelles, par l'usufruitier et le nu-propriétaire d'actions. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions collectives des associés ou de l'associé unique.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Pontoise.

ADDITIF

7243040401 - VS
Additif à l'insertion parue dans LA GAZETTE DU VAL-D'OISE du 13 janvier 2021, concernant la société JPOISSY, demeurant avenue du Président Georges Pompidou, 95120 Ermont. Il y a lieu d'ajouter : M. Alexis BLANCHART demeurant 12, rue du Maréchal Foch, 95150 Taverny, démissionne de ses fonctions de gérant.

7243040801 - VS

ADDITIF

Additif à l'insertion parue dans LA GAZETTE DU VAL-D'OISE du 13 janvier 2021, concernant la société MAG8, demeurant avenue du Président Georges Pompidou, C. commercial Cora, 95120 Ermont. Il y a lieu d'ajouter : M. Alexis BLANCHART demeurant 12, rue du Maréchal Foch, 95150 Taverny, démissionne de ses fonctions de gérant.

7243070701 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me DALLEINNE, notaire à Grandvilliers, en date du 16 janvier 2021.
Dénomination : GOHOME.
Forme : Société civile immobilière.

7242977601 - VS

Pour avis Le Gérant.

PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire-enquêteur.

A cet effet, par décision rendue le 13 octobre 2020, la Présidente du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné Mme Isabelle DEAK-MIKOL, Administratrice civile en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Genicourt, 8, rue des Sablons, 95650 Genicourt, du 19 janvier 2021 au 17 février 2021 inclus, soit pendant 30 jours.

Le commissaire-enquêteur recevra le public les jours suivants :
- mardi 19 janvier 2021 de 10 h 00 à 13 h 00
- jeudi 26 janvier 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- samedi 6 février 2021 de 10 h 00 à 13 h 00
- mercredi 17 février 2021 de 15 h 00 à 18 h 00

Le dossier d'enquête pourra être consulté :
- sur le site <https://www.registredemat.fr/plu-genicourt> de la mairie
- en mairie de Genicourt aux jours et heures habituels d'ouverture (mardi de 10 h 00 à 12 h 00 et jeudi de 14 h 00 à 16 h 00).
- sur le poste informatique situé à l'accueil du secrétariat de mairie aux heures d'ouverture de la mairie - et sur le registre dématérialisé dont l'adresse est <https://www.registredemat.fr/plu-genicourt>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :
- Soit sur le registre d'enquête à feuillets mobiles, ouvert à cet effet et préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, disponible en mairie à ses heures d'ouverture
- Soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie de

7242975701 - AA

Commune d'HEROUVILLE-EN-VEXIN
Modification simplifiée du PLU

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Modification simplifiée du PLU portant sur l'introduction de spécifications et d'adaptations réglementaires favorisant l'approche paysagère, architecturale et environnementale des constructions et aménagements au niveau de la zone UE.
La commune d'Herouville-en-Vexin a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération n° 001/2021 du 11 janvier 2021.

Cette mise à disposition du dossier se déroulera du 1er février 2021 au 3 mars 2021 en mairie d'Herouville-en-Vexin du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 par créneau de 30 minutes où) d'une heure en réservant préalablement le créneau au 01 34 66 54 31 et sur le site internet de la commune www.herouville-en-vexin.net

Compte-tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente mise à disposition du public est organisée, des modalités particulières liées à l'épidémie de Covid-19 sont définies.

Mairie d'Herouville-en-Vexin.



RETROUVEZ-NOUS SUR

SUR

7243039601 - VS

ADDITIF

Additif à l'insertion parue dans LA GAZETTE DU VAL-D'OISE du 13 janvier 2021, concernant la société GSIGMA STORE, demeurant avenue du Président Georges Pompidou, Galerie marchande Cora, 95120 Ermont. Il y a lieu d'ajouter : M. Alexis BLANCHART demeurant 12, rue du Maréchal Foch, 95150 Taverny, démissionne de ses fonctions de gérant.

7243039801 - VS

ADDITIF

Additif à l'insertion parue dans LA GAZETTE DU VAL-D'OISE du 13 janvier 2021, concernant la société MAG73CDG POISSY demeurant avenue du Président Georges Pompidou, 95120 Ermont. Il y a lieu d'ajouter : M. Alexis BLANCHART demeurant 12, rue du Maréchal Foch, 95150 Taverny, démissionne de ses fonctions de gérant.

7243183101 - VS

SCI 2 RUE DE LA CHAPELLE AU RIJEL

LA CHAPELLE AU RIJEL

28 novembre 2020, le Conseil municipal de la commune de Bellefontaine a instauré un droit de préemption urbain renforcé sur les secteurs urbains et à urbaniser sur la commune.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 30 novembre 2020.

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain renforcé sera annexé au dossier du PLU de la commune.

7239838701 - AA

Préfecture du VAL-D'OISE
Direction départementale
des territoires
Service urbanisme
et aménagement durable
Pôle urbanisme

Mission application du droit des sols

Communes de VÉMARIS (95) et de MAUREGARD et de MOUSSY-LE-NEUF (77)

En application du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral n° 2020 16040 du 26 octobre 2020, le Préfet du Val-d'Oise et le Préfet de Seine-et-Marne ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'évaluation environnementale relative aux demandes de permis de construire déposés dans la commune de Vémaris dans le Val-d'Oise et les communes de Mauregard et de Moussy-le-Neuf en Seine-et-Marne, référencées sous les numéros PC 095 641 19 0 0007 (Vémaris) - PC 077 282 19 0 0007 (Mauregard) - PC 077 322 19 0 0016 (Moussy-le-Neuf) par la société ENGIE PV VEMARS, portant sur l'installation d'une centrale solaire de 20,6 MWc comprenant 51 381 panneaux photovoltaïques sur le site d'une ancienne ISDND.

L'enquête publique est ouverte selon l'arrêté en maires de Vémaris (95) de Mauregard et de Moussy-le-Neuf (77) du jeudi 19 novembre 2020 au samedi 19 décembre 2020 inclus.

Compte tenu du report d'insertion de la publicité dans les journaux de la Mairie et de la Gazette du Val d'Oise au mercredi 2 décembre 2020 au lieu du mercredi 25 no-

viembre 2020, le Conseil municipal de la commune de Bellefontaine a instauré un droit de préemption urbain renforcé sur les secteurs urbains et à urbaniser sur la commune.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 30 novembre 2020.

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain renforcé sera annexé au dossier du PLU de la commune.

7239838701 - AA

Préfecture du VAL-D'OISE
Direction départementale
des territoires
Service urbanisme
et aménagement durable
Pôle urbanisme

Mission application du droit des sols

Communes de VÉMARIS (95) et de MAUREGARD et de MOUSSY-LE-NEUF (77)

En application du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral n° 2020 16040 du 26 octobre 2020, le Préfet du Val-d'Oise et le Préfet de Seine-et-Marne ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'évaluation environnementale relative aux demandes de permis de construire déposés dans la commune de Vémaris dans le Val-d'Oise et les communes de Mauregard et de Moussy-le-Neuf en Seine-et-Marne, référencées sous les numéros PC 095 641 19 0 0007 (Vémaris) - PC 077 282 19 0 0007 (Mauregard) - PC 077 322 19 0 0016 (Moussy-le-Neuf) par la société ENGIE PV VEMARS, portant sur l'installation d'une centrale solaire de 20,6 MWc comprenant 51 381 panneaux photovoltaïques sur le site d'une ancienne ISDND.

L'enquête publique est ouverte selon l'arrêté en maires de Vémaris (95) de Mauregard et de Moussy-le-Neuf (77) du jeudi 19 novembre 2020 au samedi 19 décembre 2020 inclus.

Compte tenu du report d'insertion de la publicité dans les journaux de la Mairie et de la Gazette du Val d'Oise au mercredi 2 décembre 2020 au lieu du mercredi 25 no-

viembre 2020, le Conseil municipal de la commune de Bellefontaine a instauré un droit de préemption urbain renforcé sur les secteurs urbains et à urbaniser sur la commune.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 30 novembre 2020.

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain renforcé sera annexé au dossier du PLU de la commune.

7239838701 - AA

Préfecture du VAL-D'OISE
Direction départementale
des territoires
Service urbanisme
et aménagement durable
Pôle urbanisme

Mission application du droit des sols

Communes de VÉMARIS (95) et de MAUREGARD et de MOUSSY-LE-NEUF (77)

En application du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral n° 2020 16040 du 26 octobre 2020, le Préfet du Val-d'Oise et le Préfet de Seine-et-Marne ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'évaluation environnementale relative aux demandes de permis de construire déposés dans la commune de Vémaris dans le Val-d'Oise et les communes de Mauregard et de Moussy-le-Neuf en Seine-et-Marne, référencées sous les numéros PC 095 641 19 0 0007 (Vémaris) - PC 077 282 19 0 0007 (Mauregard) - PC 077 322 19 0 0016 (Moussy-le-Neuf) par la société ENGIE PV VEMARS, portant sur l'installation d'une centrale solaire de 20,6 MWc comprenant 51 381 panneaux photovoltaïques sur le site d'une ancienne ISDND.

L'enquête publique est ouverte selon l'arrêté en maires de Vémaris (95) de Mauregard et de Moussy-le-Neuf (77) du jeudi 19 novembre 2020 au samedi 19 décembre 2020 inclus.

Compte tenu du report d'insertion de la publicité dans les journaux de la Mairie et de la Gazette du Val d'Oise au mercredi 2 décembre 2020 au lieu du mercredi 25 no-

viembre 2020, le Conseil municipal de la commune de Bellefontaine a instauré un droit de préemption urbain renforcé sur les secteurs urbains et à urbaniser sur la commune.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 30 novembre 2020.

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain renforcé sera annexé au dossier du PLU de la commune.

7239838701 - AA

Préfecture du VAL-D'OISE
Direction départementale
des territoires
Service urbanisme
et aménagement durable
Pôle urbanisme

Mission application du droit des sols

Communes de VÉMARIS (95) et de MAUREGARD et de MOUSSY-LE-NEUF (77)

En application du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral n° 2020 16040 du 26 octobre 2020, le Préfet du Val-d'Oise et le Préfet de Seine-et-Marne ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'évaluation environnementale relative aux demandes de permis de construire déposés dans la commune de Vémaris dans le Val-d'Oise et les communes de Mauregard et de Moussy-le-Neuf en Seine-et-Marne, référencées sous les numéros PC 095 641 19 0 0007 (Vémaris) - PC 077 282 19 0 0007 (Mauregard) - PC 077 322 19 0 0016 (Moussy-le-Neuf) par la société ENGIE PV VEMARS, portant sur l'installation d'une centrale solaire de 20,6 MWc comprenant 51 381 panneaux photovoltaïques sur le site d'une ancienne ISDND.

L'enquête publique est ouverte selon l'arrêté en maires de Vémaris (95) de Mauregard et de Moussy-le-Neuf (77) du jeudi 19 novembre 2020 au samedi 19 décembre 2020 inclus.

Compte tenu du report d'insertion de la publicité dans les journaux de la Mairie et de la Gazette du Val d'Oise au mercredi 2 décembre 2020 au lieu du mercredi 25 no-

viembre 2020, le Conseil municipal de la commune de Bellefontaine a instauré un droit de préemption urbain renforcé sur les secteurs urbains et à urbaniser sur la commune.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 30 novembre 2020.

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain renforcé sera annexé au dossier du PLU de la commune.

7239838701 - AA

Préfecture du VAL-D'OISE
Direction départementale
des territoires
Service urbanisme
et aménagement durable
Pôle urbanisme

Mission application du droit des sols

Communes de VÉMARIS (95) et de MAUREGARD et de MOUSSY-LE-NEUF (77)

En application du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral n° 2020 16040 du 26 octobre 2020, le Préfet du Val-d'Oise et le Préfet de Seine-et-Marne ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'évaluation environnementale relative aux demandes de permis de construire déposés dans la commune de Vémaris dans le Val-d'Oise et les communes de Mauregard et de Moussy-le-Neuf en Seine-et-Marne, référencées sous les numéros PC 095 641 19 0 0007 (Vémaris) - PC 077 282 19 0 0007 (Mauregard) - PC 077 322 19 0 0016 (Moussy-le-Neuf) par la société ENGIE PV VEMARS, portant sur l'installation d'une centrale solaire de 20,6 MWc comprenant 51 381 panneaux photovoltaïques sur le site d'une ancienne ISDND.

L'enquête publique est ouverte selon l'arrêté en maires de Vémaris (95) de Mauregard et de Moussy-le-Neuf (77) du jeudi 19 novembre 2020 au samedi 19 décembre 2020 inclus.

Compte tenu du report d'insertion de la publicité dans les journaux de la Mairie et de la Gazette du Val d'Oise au mercredi 2 décembre 2020 au lieu du mercredi 25 no-